le successeur de la Banque de France, à Roubaix, s'est fait l'interprète des sentiments du personnel de cet établissement.

Voici comment il s'est exprimé :

« La présence, à cette douloureuse cérémonie, des membres du Conseil de la Banque de France et de tout le personnel disponible, atteste suffisamment les profonds regrets que cause à notre administration la mort prématurée du sympathique M. Cavrois-Mahieu.

» Néanmoins, je manquerais à mon devoir de représentant de la Banque de France, si je ne me faisais l'interprète des sentiments de douleur de tous ses collègues qui étaient en même temps ses amis les plus dévoués.

» Cet en 1882 que, sur la présentation du Conseil de régence, M. le gouverneur de la Banque de France a nommé M. Cavrois-Mahieu, administrateur de la succursale de Roubaix-Tourcoing, comme étant déjà un des principaux industriels de la ville. Ses connaissances étendues, son jugement sûr ont fait apprécier ses conseils pendant les 18 années qu'il a rempli assidûment ces fonctions.

» Toujours observateur de ce principe économique, récemment exprimé par cette formule : « *Il faut que le capital travaille,* » M. Cavrois n'a jamais voulu jouir d'un repos que lui permettait sa situation personnelle.

» Depuis 12 ans, il a fondé, organisé, au prix de bien des efforts, trois établissements, placés sous la direction de ses vaillants fils, et formant un groupe industriel important.

» Si, au milieu du grand mouvement d'affaires de notre époque, la France peut conserver un rang honorable, soutenir une concurrence parfois terrible, — si, en particulier, nos deux villes grandissent, prospèrent, — si la classe ouvrière trouve, habituellement, un aliment plus régulier à son activité, c'est à ces grand industriels courageux, entreprenants que sont dus ces inappréciables résultats.

» Honneur donc à M. Cavrois-Mahieu; il est un de ceux qui ont le plus contribué au développement de Roubaix.

» Mais ce ne sont pas seulement les mérites professionnels qui permettent de rendre des services :

» Lorsque, dominant les préoccupations inséparables de toute existence, l'homme sait maintenir son âme calme, serene, il donne à tous — dans le cercle de la famille, comme dans les relations ordinaires, — ce qu'il possède lui même : le courage, l'entrain, cette gaieté saine qui, souvent, suffit à relever l'énergie assoupie.

» Tel était le caractère distinctif de M. Cavrois : toujours souriant, sa présence seule était un élément d'activité, de bonne humeur, indispensables au succès des grandes comme des petites entreprises ; aussi, chacun recherchait il les conseils de ses heureuses dispositions.

» C'est dans ses principes profondément religieux que M. Cavrois puisait cette élévation de sentiments, cette bonté généreuse dont les œuvres sociales et charitables bénéficiaient si largement.

» Aussi, au milieu des angoisses d'une terrible et si rapide séparation, a t il pu recueillir les suprêmes consolations d'une fin parfaitement chrétienne.

» Une existence si bien remplie se reproduira certainement dans cette belle lignée qui porte le nom respecté des Cavrois, et, fils et petit-fils, donneront à leur admirable mère la joie de voir revivre en eux les vertus, les mérites de leur père et nous déplorons la perte.

« Ainsi se perpétueront, dans cette merveilleuse cité roubaisienne, les traditions d'honneur, les habitudes laborieuses, le respect de la famille et de la Religion qui seuls font les pays prospères, et auxquels a toujours été fidèle notre estimé et regretté collègue M. Cavrois-Mahieu. »

**A la Société de Géographie.** — La dixième conférence de la saison aura lieu, samedi prochain, 3 mars, à huit heures et demie, dans le grand amphithéâtre de l'École nationale des Arts industriels.

Le sujet de cette conférence est « Le voyage de la *Belgica* dans la région antarctique ». Il sera traité par M. H. Arctowski, membre du personnel scientifique de l'expédition.

De nombreuses projections à la lumière électrique donneront un attrait particulier au récit de l'explorateur.

**Le Syndicat des patrons pâtissiers confiseurs de la région du Nord** possède maintenant un organe officiel, *L'Union corporative*, dont le premier numéro paraît aujourd'hui. Ce journal, ainsi que l'explique une circulaire qui l'accompagne, a pour but de resserrer les liens existant entre les pâtissiers et confiseurs de la région du Nord auxquels il sera servi gratuitement. La rédaction en est confiée pour l'année 1900 au secrétaire général du comité de la Chambre syndicale, notre concitoyen, M. René Blanwart.

**La tombola des Sauveteurs du Nord.** — Nous rappelons aux nombreuses personnes qui, à Roubaix, portent intérêt à la Société des Sauveteurs du Nord, que le tirage de la grande tombola organisée au profit de la Caisse de retraite de cette belle association aura lieu irrévocablement le 18 mars prochain.

Le *Journal du Roubaix* a déjà parlé des magnifiques lots qui seront répartis entre les heureux gagnants et dont la valeur est vraiment exceptionnelle.

Il reste encore, nous dit-on, quelques billets dans les débits de tabac de Roubaix et chez M. Tillet, 136, rue de Lille; nous sommes certains que ceux de nos concitoyens qui n'en possèdent pas encore voudront s'en procurer dans le plus bref délai.

**Le Mandement de Carême.** — La suppression d'un mot a dénaturé complètement le sens d'une phrase du dispositif du Mandement de Carême publié dans nos colonnes.

Il a été imprimé : « Nous permettons également l'usage de la viande au repas principal les lundis, mardis, jeudis et samedi des Quatre-Temps, le jeudi et le samedi saints. »

Il fallait lire : Nous permettons l'usage de la viande au repas principal, les lundis, mardis, jeudis et samedis, *excepté* le samedi des Quatre-Temps, le jeudi et le samedi saints.

**La grève de la filature de M. Debuigne.** — Aucun changement n'est encore survenu, jeudi, dans la situation des grévistes de la filature de M. J.-B. Debuigne, boulevard de Beaurepaire.

**Un homme écrasé entre deux voitures à la gare du Pile.** — Un pénible accident est survenu, mercredi soir, dans la cour de la gare du Pile. Vers cinq heures et demie, M. Auguste Delgrange, marchand de charbon, rue Pierre-de-Roubaix, cité Flipo, 37, sortait de la cour de la gare en conduisant son chariot. A ce moment, arrivait en sens inverse avec son attelage, le domestique de M. Deroubaix, marchand de vieux métaux, rue Daguesseau. Ce dernier, soit par manque d'expérience, soit par mégarde, ne sut pas détourner à temps son cheval. M. Delgrange, de son côté, se trouvait dans l'impossibilité de se garer. Il fut écrasé entre les deux voitures.

Relevé immédiatement, le blessé fut transporté dans l'estaminet de M. Belin, où des soins lui furent donnés en attendant l'arrivée d'un médecin. Bientôt accoururent MM. les docteurs Dispa et Dupré, qui constatèrent une double fracture de la jambe gauche, une luxation de la cuisse et, en outre, de nombreuses contusions au côté. La guérison demandera plusieurs mois.

Dans la soirée, M. Auguste Delgrange a pu être transporté à son domicile.

**Les accidents du travail.** — Un teinturier de l'établissement de M. Browaeys-Degeytère, teinturier-apprêteur, s'est fait une entorse au poignet droit en soulevant une pièce de tissu. Le blessé, Henri Verplaneck, est âgé de 22 ans, et demeure rue de l'Epine, à Tourcoing; il a été l'objet des soins de M. le docteur Labbe, qui lui a prescrit dix jours de repos.

— Achille Declercq, âgé de 17 ans, demeurant à Lys, en maniant une feuille de zinc, s'est coupé la main droite. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Liégeois-Fauvarque, devra subir quinze jours de repos ordonnés par M. le docteur Lepers.

— Un apprenti trieur de l'établissement de MM. Alfred Motte et Cie, s'est blessé au poignet gauche en passant la main à travers un carreau de vitre. Le blessé, Emile Lepoutre, est âgé de 14 ans et demeure rue du Becq, à Wattrelos; il a été l'objet des soins de M. le docteur Leplat, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Léon Verrax, trieur de laines, demeurant Grande-Rue, 227, en se garant pour laisser passer un chariot, s'est fait une torsion au genou gauche. M. le docteur Druesne a soigné le blessé, qui est occupé dans l'établissement de M. Léon Allart, peigneur, et lui a ordonné six jours de repos.

— Auguste Bruem, encolleur, âgé de 32 ans, demeurant rue de Fleurus, et travaillant pour le compte de MM. Roussel père et fils, fabricants, s'est blessé au pied droit pendant son travail. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Delattre.

— Une banbrocheuse de la Société anonyme s'est fait une blessure à la main droite pendant son travail. L'ouvrière, Alida Vermeulen est âgée de 17 ans et demeure quai de Gand. M. le docteur Lepers a examiné la blessée et lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans l'établissement de MM. Motte et Bourgeois, teinturiers-apprêteurs, un ouvrier s'est blessé dans la paume de la main en brodant une pièce de tissus. M. le docteur Godefroy a examiné l'ouvrier, Paul Desreumaux, apprêteur, âgé de 21 ans, demeurant rue du Général-Chanzy, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, un homme de peine, Hubert Tasquet, âgé de 32 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, a eu le pied gauche écrasé en manœuvrant une balle de laine. M. le docteur Lepers, qui a examiné le blessé, lui a prescrit dix jours de repos.

— Un tisserand, Emile Dewnyer, âgé de 17 ans, demeurant rue de Croix, cour Nuyts, a été blessé à l'œil par la navette de son métier. M. le docteur Bettremieux a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de MM. Roussel et Prouvost, fabricants, rue de Mouvaux et lui a ordonné quelques jours de repos.

**Un garçon blessé. Grande-Place.** — Un jeune garçon de treize ans, Victor Passion, bâcleur, s'est blessé au pied gauche, jeudi, vers une heure de l'après-midi, en voulant monter sur le camion de M. Tack, marchand de fourrages, qui était en marche.

Le jeune Passion a été conduit par des agents au poste central, où il a reçu les soins de M. Coiffe, pharmacien. Sa blessure n'est pas grave. Aussi a-t-il pu, peu après, regagner son domicile, rue de Solférino, pour Duerocq.

**Outrages à la police.** — Mercredi soir, vers onze heures, l'agent de police Wante, qui se trouvait de service à la gare, fut obligé de faire cesser le scandale que causait un tisserand en état d'ivresse, Romain Basquin, âgé de 38 ans, demeurant rue de Rome 21. Mais les remontrances de l'agent lui attirèrent des injures. C'est ce qui l'a fait écrouer au dépôt de police du 1er arrondissement.

**Ivresse en récidive.** — Une tisserande, Juliette Vanhaesbroucq, âgée de 37 ans, demeurant rue des Filatures, 28, a été arrêtée, mercredi soir, sous l'inculpation d'ivresse manifeste.

Cette femme est en récidive. Elle a été écrouée au dépôt de police du 3e arrondissement.

**On ne parle plus** à Roubaix, que de la liquidation des immenses quantités de marchandises des magasins de la maison Hoffmann-Dupont, 11, rue Saint-Georges; le beaux choix des articles mis en vente, et les rabais considérables consentis sur tous les objets y font courir tout le monde. Les globes pour pendules et statues sont donnés à moitié prix.

**Carême.** — Tous les jours, grands arrivages de poissons de première fraîcheur, vente aux derniers cours du jour, maison Boulier-Walgraeve, *Au Saumon de Hollande*, 2 et 4, place Notre-Dame. Huîtres et moules parquées, saumon frais, etc. On peut commander par téléphone. 63944—50114

**Les amateurs** de bon beurre ne mangent que le beurre d'Oostcamp. Le kil. **3.80**, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

**Téléphone. — On porte à domicile.** 50230

**Croix.** — *La Mission à l'église St Pierre.* — Il est peu de familles, croyons-nous, qui ne se soient fait représenter à quelqu'un des exercices de la mission commencée dimanche et chaque soir, l'affluence est toujours considérable au salut qui reste fixé à huit heures un quart. Aujourd'hui, vendredi, ce salut sera chanté à l'intention des malades et des infirmes de la paroisse ; il sera rehaussé par une illumination du chœur.

Le lendemain, samedi, pendant toute la journée, les missionnaires et les membres du clergé entendront les confessions des jeunes filles, pour qui la communion générale a lieu le dimanche 4 mars, à la messe de six heures.

— *Un contre-maître violenté par un ouvrier.* — Mercredi, vers trois heures de l'après midi, M. Payen-Deroo, boulevard de la Chapelle, fit sortir de son atelier de tissage un de ses ouvriers, Napoléon Debock, conseiller municipal et cabaretier, qui se trouvait incapable de remplir son travail. En sortant, le citoyen Debock se jeta sur son contre-maître, M. Jules Glorieux, âgé de 52 ans et se livra sur lui à des voies de fait, ce qui nécessita l'intervention des autres ouvriers. Le contre-maître a plusieurs doigts ankylosés et la figure couverte d'égratignures. Procès verbal a été rédigé à la charge de Napoléon Debock, qui sera poursuivi pour coups et ivresse.

*Menus faits.* — Un journalier Victor Tilmont, né à Nivelles le 30 avril 1838, demeurant rue de Bapaume, a été l'objet d'une contravention pour ivresse.

— Un autre pochard, Léon Bouvier, né à Bohain (Aisne) et demeurant à Roubaix, a dû être appréhendé par le garde Bogé; cet individu avait une attitude scandaleuse et ne prétendait pas sortir de l'estaminet du *Petit Château* où il se trouvait. Il a été enfermé au violon.

— *Union Sociale et Patriotique.* — Dimanche 4 mars, à quatre heures, réunion de la section de la place à l'estaminet de M. Laurent, maréchal ferrant, rue de Lille. Ordre du jour : Remise des nouvelles cartes.

**Hem.** — *Une triple contravention pour infraction à un arrêté du Code pénal.* — Aux termes de l'article 471 du Code pénal interdisant le passage sur une terre ensemencée de toute personne qui n'en est pas le propriétaire ni le fermier, procès-verbal a été dressé, jeudi, par le garde champêtre, M. Lecoufle, à la charge de trois jeunes gens de la commune. Ce sont les nommés Carré Louis, 19 ans, ouvrier teinturier à Hem ; Delattre Louis, 20 ans, teinturier ; Dusouiler Henri, 19 ans, tisserand. Ils avaient été surpris vers une heure de l'après-midi au hameau des « Trois Fermes », traversant un champ ensemencé appartenant à M. Leplat Urbain, cultivateur à la Tribonnerie. Plusieurs réclamations leur avaient été adressées déjà par le fermier à ce sujet.

— *Pour les pauvres.* — Une somme de 9 fr. 60 a été versée à la caisse du Bureau de bienfaisance; elle est le produit de la quête faite par M. Alb. Roussemart, au cours du concert de l'Harmonie de la Citadelle.

**Annappes.** — Nous avons obtenu de l'administration d'Annappes quelques renseignements intéressants pour les habitants du hameau de l'Hempempont, concernant le chemin de la « Ventille » qui a été dernièrement l'objet d'une discussion au Conseil municipal.

Ce chemin, de très ancienne origine, était autrefois un simple sentier servant de passage au gardien chargé de manœuvrer une vanne ou ventille destinée à régler le cours des eaux de la Marque. Plus tard, ce sentier s'est élargi peu à peu à l'usage et a fini par devenir une véritable voie ou barrière où passaient les équipages agricoles. En 1882 cette carrière d'environ 400 mètres de longueur avait des largeurs différentes tantôt 6 mètres, tantôt 4 mètres ; dans certains endroits elle avait même 8 mètres.

A cette époque un propriétaire M. Lessens vendit à M. Devendeville une portion de terrain le long de ce chemin pour y construire des maisons : des contestations s'élevèrent aussitôt entre M. Devendeville et la commune, pour savoir quelle large ur il fallait laisser à la route.

L'*Administration prétendait* conserver au chemin une largeur de six mètres : M. Devendeville soutenait au contraire que le chemin n'appartenait pas à la commune et qu'il avait le droit de bâtir à la limite de son terrain nouvellement acheté.

La question fut portée au Tribunal; une enquête et une expertise furent ordonnées et par jugement du Tribunal civil de Lille, en date du 7 février 1885, la commune d'Annappes fut déboutée de sa demande et M. Devendeville autorisé à considérer le chemin de la Ventille comme un simple passage grevé de servitude et sans largeur déterminée; il voulut bien cependant laisser à la route une largeur de 5 mètres.

Il y a peu de temps, M. Flament, industriel, acheta, à son tour le long du même chemin et du côté opposé à M. Devendeville, une partie de terre pour y établir des constructions; il étendit son mur en rétrécissant sensiblement la route qui en est endroit avait plus de 4 mètres de large. Des protestations s'élevèrent contre cette manière de faire et plusieurs habitants du quartier, ne connaissant pas assez la question, crurent à un empiètement sur la voie publique de la part de M. Flament; une plainte fut adressée à l'administration qui fut obligée d'intervenir. Une commission se rendit sur les lieux et constata que M. Flament avait construit à la limite de son terrain, qu'il était dans son droit et que la commune, désarmée par le jugement de 1885, ne pouvait pas lui imposer un autre alignement ni l'obliger à reculer son mur.

Mais d'un autre côté, jugeant que le chemin de la Ventille, qui n'était autrefois d'aucune utilité, était appelé à l'avenir à une réelle importance et pouvait servir de débouché aux différents établissements industriels nouvellement construits dans le quartier, la commission proposa au Conseil municipal de faire reconnaître le chemin en question, avec un plan d'alignement qui empêcherait à l'avenir toute contestation.

Les formalités de la reconnaissance du chemin sont aujourd'hui remplies et la commission départementale, par décision du 7 février 1900, a approuvé le plan d'alignement *proposé pour le chemin de la Ventille. Le dossier de ce chemin* se trouve à la mairie d'Annappes, à la disposition du public. Cette affaire est donc terminée et à l'avenir aucune construction ne pourra s'élever en dehors des limites prescrites.

Ce serait une erreur de croire qu'une administration a le droit d'imposer un alignement sur un chemin quelconque sans avoir en mains un plan d'alignement approuvé.

— *Un drame mystérieux.* — Le drame sanglant qui s'est déroulé au hameau de Marchemelles mardi soir, a produit une vive émotion parmi la population de ce quartier d'ordinaire si paisible. La victime la plus grièvement blessée, Louis Fontaine, se trouve toujours à l'estaminet de « Marchemelles » son état ne permettant pas encore son transfert chez ses parents.

Toutefois ses jours ne sont pas en danger, à moins que des complications ne surviennent. Quant à son ami, Jules Sten, qui ne porte que des blessures à la main et au bras gauches, a rendu visite à son compagnon jeudi matin. Les recherches les plus actives sont faites pour retrouver le meurtrier Standaert, que l'on suppose réfugié en Belgique, son pays d'origine.

**Enterrements du 2 mars.** — M. Léon Lécuyer, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — M. Adolphe Evely, neuf heures, église du Sacré-Cœur.

### Communications

Le « Chœur de l'Epeule ». — MM. les sociétaires de la « Chorale de l'Epeule » sont priés de se rendre au local de « L'Orphéon », place d'Amiens, pour la répétition générale de samedi 3 courant. Communications importantes et vote d'un prochain festival. Présence indispensable, l'amende sera rigoureusement appliquée aux absents.

Dramatic-Club. — Les membres de cette société sont instamment priés d'assister à la réunion générale extraordinaire, qui aura lieu, le samedi 3 mars, à huit heures un quart, au local. Ordre du jour : 1° Communications très importantes, instructions concernant la réception de M. Edouard Silvercruys, auteur dramatique, président d'honneur, de la société. Réception générale des comédies devant être exécutées en présence de M. Silvercruys. Présence obligatoire, amende de 0,25 c. ; aucune excuse n'est valable.

Union Belge à Roubaix. — La réunion mensuelle aura lieu le samedi 3 mars, à neuf heures du soir, au local, Hôtel Belle-Vue, Grande-Place. Ordre du jour : 1° Lecture du procès-verbal ; 2° Correspondances ; 3° Appel des membres; 4° Ballottage de deux nouveaux membres : MM. Deby et Baar, membres effectifs ; 5° Divers.

Anciens militaires belges. — Les Anciens militaire belges ayant servi sous le règne de Léopold Ier, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare, dimanche 4 mars, à quatre heures et demie du soir. Ordre du jour : Communications intéressantes ; paiement des cotisations.

**Pour l'achat d'un piano**, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix. 55812

**LA CRÈME NORWÉGIENNE** du Dr HUSSON remplace l'huile de morue chez les enfants faibles, lymphatiques, scrofuleux. — Dépôt toutes Pharm. et **FOUENIER, BON & Cie, Dijon**, *franco* 5 fr. 50 et 2 fr. 30. 53353

**Guérissez la Bronchite** par le sirop pectoral Delabaere. — Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 54.

**UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE**

CONVOCATIONS

*2e Section-Est.* — Bureau de la rue Pierre de Roubaix. Vendredi 2 courant à 8 heures et 1/2 du soir chez Tiberghien, cabaretier, rue Pierre de Roubaix 134. — Réunion du comité de section et des chefs de groupes. — Questions diverses, très urgent.

*1re Section-Ouest.* — Bureau de la rue du Bois. — Vendredi 2 courant à 8 heures 1/2 du soir, café Jean au Trichon. — Réunion du comité de la section. — Communications importantes, présence urgente.

*2e Section-Ouest.* — Bureau de la rue du Grand-Chemin. — Samedi 3 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet des Deux Postes, rue des Arts, 433. Réunion du groupe. Présence urgente.

*3e Section-Est.* — Bureau de la rue Delezenne. — Samedi 3 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Jules Bogaert, place du Saint-Rédempteur. Réunion du comité directeur. Présence indispensable.

## WATTRELOS

**Un code de police municipale.** — La commune de Wattrelos possède, depuis quelques jours, un code de police municipale.

Cet ouvrage, fruit d'un travail long et consciencieux, est appelé à rendre d'immenses services, aussi bien aux magistrats chargés de faire appliquer la loi qu'aux habitants qui, on le sait, sont sensés ne pas l'ignorer.

Nous trouvons dans la préface de la brochure des passages qui expliquent clairement le but et la méthode de l'ouvrage. Nos lecteurs les liront avec intérêt et profit :

« La Codification des Règlements de Police, comme celle des Lois, répond à un besoin absolu; c'est une nécessité imposée autant par le souci d'une saine application, que par celui de faire connaître à tous, d'une manière claire et précise, les droits et les devoirs de chacun.

. . . . . .

» Jusqu'à ce jour les arrêtés municipaux de la ville de Wattrelos étaient disséminés et d'une application d'autant plus difficile, qu'ils obligeaient à des recherches laborieuses et souvent vaines; la nécessité s'imposait, dans l'intérêt de tous, de rassembler ces éléments, de les combiner avec des dispositions déjà en vigueur dans d'autres villes, de rédiger des règlements faisant absolument défaut, de classer le tout dans un ordre logique, d'en faire enfin un véritable Code de police municipale.

» Nous nous sommes appliqué consciencieusement à ce travail, avec le vif désir d'élaborer un règlement utile à tous, facile à consulter aussi bien par les habitants que par les fonctionnaires et agents chargés de veiller à son observation. »

Les articles du Code de police municipale de Wattrelos sont annotés des arrêts de la Cour de Cassation, avis du Conseil d'Etat, circulaires, etc.

Nous ne saurions trop engager les Wattrelosiens à se procurer cet ouvrage dont la lecture peut leur éviter bien des ennuis.

Nous formons le vœu que les municipalités des grandes villes fassent établir un travail semblable dont l'utilité est incontestable.

***

On peut se procurer le Code de police municipale de Wattrelos, à la Librairie du *Journal de Roubaix*.

## TOURCOING

*Les annonces pour le* Journal de Roubaix *sont reçues à Tourcoing: au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Willeboeux, 39, rue Saint-Jacques.* *30

**Réunion de la Chambre de Commerce.** — Conformément aux instructions de M. le Ministre du Commerce, la Chambre de Commerce se réunira, en son nouveau local, 78, rue Carnot, le mercredi 7 mars à trois heures et demie. L'objet principal de cette réunion, est l'élection des délégués des Chambres de Commerce au sein du Conseil supérieur du Travail.

**Réunion du Conseil municipal.** — Le Conseil municipal s'est réuni aujourd'hui jeudi, à huit heures et demie du soir, en séance extraordinaire ; on sait que plusieurs questions importantes étaient portées à l'ordre du jour.

Plans de l'Académie de dessin; usine d'électricité; reconstruction de la Bourse et de la Chambre de commerce; aménagement de l'Hôtel des Postes: importants travaux dont la réalisation dépend du nouvel emprunt que la ville se propose d'émettre. Nous donnons plus haut le compte-rendu de cette séance.

**Au Tribunal de simple police.** — L'audience de simple police de hier jeudi fut mars, a eu lieu pour la première fois dans le nouveau local (Palais de Justice), rue de Gand. Nous l'avions du reste annoncé dans le courant de la semaine dernière. A l'avenir, les audiences continueront à être tenues rue de Gand. Il n'y aura pas d'audience de simple police, avant le 12 avril prochain.

**Nous** avons annoncé, dans notre précédent numéro, sous la rubrique « Dunkerque », la nomination de M. l'abbé Decherf, professeur de sciences physiques et naturelles à l'Institution du Sacré-Cœur, comme supérieur de l'Institution de Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque. Tous les anciens élèves de M. l'abbé Decherf, qui ont conservé de leur maître un excellent souvenir, applaudiront à l'avancement si mérité qu'il obtient. Nous nous joignons bien volontiers à eux pour lui adresser, avant son départ, un témoignage d'estime et de sympathie.

**Les grèves.** — Une nouvelle grève a éclaté jeudi à midi à la filature de MM. Jovenieux et Cie rue du Midi. Dix bâcleurs et quatre bâcleuses ont quitté l'atelier demandant à gagner deux francs par jour. Ces jeunes ouvriers gagnaient 1 fr. 75.

Les patrons ne leur ayant pas donné satisfaction, ils se sont mis en grève. Un seul bâcleur est resté à l'atelier.

— *Chez MM. Bayart-Parent.* — Hier jeudi, l'établissement de la rue Fin-de-la-Guerre a été ouvert et les machines mises en marche. Quarante-deux ouvriers sont rentrés à l'atelier. Parmi eux, ils s'en trouvent qui avaient retiré leur livret. Cinq ouvriers ont également repris le travail à la fabrique de la rue Desurmont. Le total des rentrées depuis lundi matin peut-être évalué à environ 70.

**Un mauvais fils.** — Un journalier, Florentin Naessens, âgé de 19 ans, demeurant rue Racine, 45 a été arrêté pour ivresse, tapage nocturne et coups portés à ses parents. Ce jeune homme était rentré au domicile paternel étant ivre. De justes observations lui ayant été faites il se fâcha, fit du tapage et finalement se porta à des violences coupables. L'agent de police de service dans le quartier fut prévenu et conduisit ce mauvais fils au dépot ou il fut écroué.

**Pour avoir injurié un agent.** — Jeudi après-midi un journalier Firmin Delbecque, âgé de 23 ans, a été arrêté pour outrages à un agent. Cet homme, qui est sans doute un ennemi de la police, avait rencontré le garde-champêtre Engelaere et n'avait rien trouvé de mieux que de l'injurier. Cela lui valut d'être conduit au dépôt central où il fut écroué.

**Les accidents du travail.** — Chez Mme veuve Fouen-Leman, rue de Bailly, un forgeron, Henri Catteau, âgé de 26 ans, demeurant rue du Moulin-Tonton, 79, a été blessé à la main droite par la chute d'un sommier en fer. M. le docteur Desroumaux, qui lui a donné des soins, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de dix jours.

— Une bâcleuse de la filature Alexandre Joire, Flavie Maes, âgée de 14 ans, demeurant à Risquons-Tout, a reçu un éclat de bois dans le pouce gauche. M. le docteur Vienne lui a prescrit un repos de huit jours.

**Carême; jours maigres.** — Pilets, sarcelles, huîtres anglaises et d'Ostende; escargots, moules. Grand choix de conserves de poissons et de légumes. Haddocks, kippers, Rollmoops, sardines russes, tomates fraîches et champignons frais tous les jours. Beurre de la laiterie d'Oostcamp. — Maison Tangho-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville. Téléphone 402.

**Mouvaux.** — *La réunion générale de l'Union Sociale et Patriotique.* — Comme nous l'avons déjà annoncé, la réunion générale des adhérents à l'U. S. et P. de Mouvaux aura lieu dimanche prochain, 4 mars, à six heures et demie, au siège de la société, café Belle-Vue. Plusieurs orateurs développeront le programme de l'U. S. et P. Tous les adhérents recevront une lettre d'invitation personnelle qui sera exigée au contrôle.

— *La grève de l'usine de M. Blondet.* — Jeudi matin, à 9 heures 1/2, les délégués des grévistes se sont présentés à l'usine. Ils ont été reçus par le directeur; les délégués ont remis une lettre dans laquelle les tisserands insistent pour obtenir le renvoi de la contre-dame sur laquelle ils formulent des accusations. Le directeur a promis de faire parvenir la lettre à M. Blondet. Les ouvriers se sont retirés dans le plus grand calme.

**Roncq.** — *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal de cette commune devait se réunir hier soir jeudi, à 6 heures; par suite de l'insuffisance du nombre de conseillers, la séance est remise à lundi prochain 5 mars.

## L'AFFAIRE MULTIER

### Mise en liberté du juge inculpé

Nous avons dit que Me Demange avait adressé, mercredi soir au procureur de la République une demande tendant à la mise en liberté de son client, M. Multier.

Notre correspondant de Paris nous informe que le juge de Lille a été mis en liberté, jeudi soir, après versement d'une caution de 5.000 francs.

Le Parquet a cru pouvoir prendre cette mesure, étant donnée la situation désespérée dans laquelle se trouve sa mère, âgée de plus de quatre-vingts ans, et domiciliée à plusieurs kilomètres de Toul.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles BODART-DEPRET et SAVART-DEPRET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu la lettre de faire part du décès de Dame **Rosalie Deprez**, pensionnaire à l'Hospice Civil, veuve en premières noces de M. **Augustin Bodart** et en secondes noces de M. **Auguste Savart**, décédée à Roubaix, le 28 février 1900, dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 mars, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 2 mars, à 5 h. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille ROGER-MAGIZIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Jean-Amand Roger**, décédé à Roubaix, le 1er mars 1900, dans sa septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 3 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 56, rue de Valmy, à 8 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille VARLET-DEGARDIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Léocadie Degardin**, veuve de M. **Prosper Varlet**, décédée subitement à Roubaix, le 28 février 1900, dans sa 76e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 2 mars, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Concorde, 43.

**POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST**

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix. *Téléphone.* Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 6457

## LES GRÈVES

### A LILLE

#### A la manufacture des tabacs

Le *Progrès du Nord* dit avoir reçu dans la nuit de mercredi à jeudi communication de la note suivante :

La fédération locale des syndicats ouvriers de Lille, après avoir eu connaissance du refus de l'administration des tabacs de Lille de discuter contradictoirement les revendications des grévistes en présence de la délégation des élus et du syndicat des tabacs, estimant que ce refus prouve la justice des revendications et la crainte de l'administration devant une discussion contradictoire, approuve pleinement les grévistes, blâme l'administration des tabacs et engage tous les syndiqués à se trouver dimanche, place du Concert, à dix heures du matin, pour protester contre l'attitude du gouvernement et affirmer ses sentiments de solidarité.

Dans la réunion tenue mercredi soir, à la Maison du Peuple, M. Ghesquière a déclaré que les socialistes renverseraient le ministère si satisfaction n'était pas donnée aux grévistes.

Il a ajouté que dans la prochaine séance du Conseil municipal, il demanderait le vote de subsides pour permettre aux grévistes de prolonger leur résistance.

M. Devernay, qui a pris la parole ensuite, a prononcé une violente diatribe contre le gouvernement actuel, accusant le ministère d'empêcher les justes revendications des ouvriers d'aboutir.

#### A la filature de M. Belesalle

Cinquante-neuf fileurs de la filature de coton de M. Belesalle, au Marais de Lomme, se sont mis en grève mercredi à midi.

Ces ouvriers, qui conduisent 11 métiers, réclament un rattacheur en plus par métier, et une augmentation de 1 fr. 60 par jour pour trois hommes. Une réunion a eu lieu mercredi, à cinq heures, à la « Maison du Peuple », sans résultat.

---

FEUILLETON DU 3 MARS 1900. — N° 13

# MARTYRE!

**Par Adolphe D'ENNERY**

### PREMIÈRE PARTIE

II

Livrée alors complètement à ses pensées, elle fit un long retour sur les événements qui s'étaient accomplis dans sa vie depuis quelques mois.

Certes, elle avait connu, en moins d'une demi-année, bien des douleurs. Son cœur avait été frappé dans sa tendresse de mère et dans sa tendresse d'épouse. Coup sur coup, elle avait cru perdre les deux êtres auxquels elle avait consacré toute sa vie ; sa fille, se Paulette adorée, et Roger son mari. Et lorsqu'elle avait traversé d'aussi cruelles épreuves, il lui semblait avoir atteint les extrêmes limites de la souffrance.

Mais ce qui s'est passé aujourd'hui les avait étrangement reculées, et la souffrance inattendue qui lui était imposée lui faisait une blessure plus douloureuse encore que toutes les autres. Sa mère ! sa mère vénérée ! sa mère venait d'être atteinte sur l'autel même qu'elle lui avait élevé dans son âme !

Il le faut dire cependant à sa louange. Si grande était la religion qu'elle ressentait pour cette mère même coupable, qu'elle n'eut pas une défaillance d'amour et de respect.

*Elle la plaignait*, voilà tout.

Mais, par exemple, elle la plaignait de toutes les forces de son être. Maintenant, elle entrevoyait, par un éclair, tout ce que cette faute avait pu accumuler de regrets, de remords et de désespoirs dans une aussi droite conscience ! Elle devinait le pourquoi de cette mélancolie profonde que nulle satisfaction de juste orgueil et d'amour n'avait pu vaincre !

Le lendemain, elle sortit et prit une voiture qui la conduisit rue de la Paix, chez un des plus grands bijoutiers de Paris, M. Smith. C'était dans les magasins de ce négociant, dont la loyauté est proverbiale, que tous ses bijoux avaient été achetés, ses parures de mariage et celles de son mari lui avait données, à différentes occasions. C'était là aussi qu'avaient été remontés de très beaux diamants de famille, dont sa mère s'était privée pour elle.

Par un favorable hasard, bien qu'il fût à peine dix heures, M. Smith était arrivé à son magasin. Mme de Moray lui fit connaître, non sans un embarras profond, le but de sa visite.

Pour une cause qu'elle le priait de ne pas lui demander, elle avait besoin d'une somme considérable à l'insu de son mari. Il lui fallait cent mille francs, le jour même. En payement, elle lui apportait ses plus beaux joyaux dont elle le priait de remplacer les pierres vraies par des pierres fausses absolument pareilles, de façon que la substitution ne pût être jamais soupçonnée.

Très surpris de la demande qui lui était adressée, M. Smith répondit que les bijoux représentaient sans doute une valeur supérieure à la somme indiquée. Mais il avoua, sans fausse honte, qu'il n'était pas en situation de la donner à si bref délai.

Justement, il venait de se dégarnir de tout son argent comptant, pour des acquisitions importantes. Il lui répugnait d'emprunter sur marchandises. Il demanda enfin quatre ou cinq jours pour faire vendre des titres. Cependant, si Mme la comtesse de Moray se trouvait dans une nécessité d'argent si urgente, il pourrait...

Laurence n'osa pas insister.

— Non, dit-elle, dans quatre jours.

Le lendemain à quatre heures elle se rendait à Saint-Germain-des-Prés.

Dans l'obscurité de la nef, où de très beaux vitraux laissent à peine pénétrer le jour, elle ne vit rien d